

Harmonisation des statuts ALF & ALU-I

Les + obtenus par la CFE-CGC

Vendredi 21 novembre 2014

Le 20 novembre a eu lieu une dernière réunion de négociation sur l'harmonisation des statuts ALF et ALU-I.

De nombreuses revendications CFE-CGC ont été entendues:

	Statuts existants ex ALU-I	Revendications CFE-CGC	Ce que nous avons obtenu
Bonus Cadre ou AIP	Pos I : 12.5% Pos. II & IIIA: 12.5% Pos. IIIB : 15% Pos. IIIC : 20%	5% + 7.5% réintégrés au fixe 10%+ 2.5% réintégrés au fixe 15% 20% Augmentation part individuelle au bonus	5% + 7.5% réintégrés au fixe ^{(1) (2)} 10% + 2.5% réintégrés au fixe ^{(1) (2)} 15% ⁽²⁾ 20% ⁽²⁾
RTT Cadres	Sans référence horaire : 11 j Forfait jour : 11 j Forfait heure : 11 j	Généraliser le statut ALF pour tous	11 j ⁽³⁾ 15 j 15 j
RTT Mensuel	11 j	Généraliser le statut ALF	12 j
CP	25 J + 2 ponts Assiette avec bonus, SIP et PFA Récupération du samedi si férié	Généraliser le statut ALU-I	25 j +1 j Assiette avec bonus, SIP et PFA Pas de récupération du samedi
CP ancienneté	-	Généraliser le statut ALF	Convention collective cadres étendus aux positions V2 et V3
CET	CET-CT : 15/20j selon l'âge, plafond 30 j, alimentation RTT CET-LT : pas de plafond, abondé en fin de carrière	CET ALF amendé : -10j/15j pour plus de 50 ans -Versement de RTT -Déplafonné à 50 ans -Abondé en fin de carrière	Gel du CET –ALUI Application de l'accord ALF ⁽⁴⁾
Indemnités départ/retraite	-	Généraliser le statut ALF	Application de la convention collective et accord ALF sur le développement des carrières des techniciens
Temps partiel choisi	Dispositions légales	Généraliser le statut ALF	Statut ALF généralisé : volontariat avec versement d'une prime et maintien des cotisations retraite 100 % pendant 5 ans

ALU-I ayant absorbé ALF, l'application des accords plus nombreux et souvent plus avantageux d'ALF n'allait pas de soi. Les accords d'ALF auraient pu tomber et ceux d'ALU-I être généralisés, comme le prévoit le Code du Travail en l'absence d'accord d'harmonisation.

- (1) La baisse du bonus est intégralement compensée par une réintégration au fixe, ce qui limite d'autant la part d'aléatoire, constatée de façon récurrente ces dernières années. Nous regrettons en revanche que notre demande de généralisation du bonus aux mensuels ait été une fois de plus ignorée.
- (2) La demande CFE-CGC d'augmentation de la part individuelle du bonus (actuellement de 20%) n'a, pour le moment, pas été acceptée. Ce point ne relève pas de la Direction France mais de celle du Groupe. La CFE-CGC portera donc cette revendication au niveau Corporate.
- (3) L'accord ALF sur le temps de travail plus généreux est généralisé. En revanche pour les cadres « sans référence horaires » le nombre de jours d'absences ne passent pas de 11 à 15, ce qui constitue une régression car 2 jours de ponts sont perdus pour tous les salariés ex ALU-I. Néanmoins, à notre demande, la Direction va revoir la notion de « sans référence horaire » pour réduire le nombre de IIIC impactés.
- (4) Le CET ex-ALF est globalement moins avantageux que celui d'ex-ALUI, ce qui constitue une régression.

Autres avancées :

- La prime de transport est étendue aux véhicules particuliers pour les ex ALUI sur Boulogne
- Mesure transitoire : les RTT 2014 peuvent être posés jusqu'au 31/01/2015.